

Article publié dans la Nouvelle Revue du 27 février 2008

Cassandra aux Finances

«Quel sort misérable que celui des princes, qui ne sont pas crus si l'on annonce une conjuration, à moins qu'ils ne soient tués». Cette parole d'un empereur romain pourrait s'appliquer, toute proportion gardée, à un chef cantonal des finances. Son rôle est de prévoir toujours le pire pour assurer l'avenir de l'Etat. Il doit concéder peu sur les dépenses et prévoir avec prudence les recettes. Si par gros temps, il bénéficie de quelque autorité ; quand le calme paraît s'installer, on sourit de ses sinistres prévisions.

La période que traverse notre canton se caractérise par une décreue importante de la dette et par des comptes positifs : 2005 et 2006 furent favorables. Il en sera de même pour 2007. A moins d'une catastrophe, 2008 devrait se maintenir dans les chiffres noirs. Une véritable invitation à détendre les cordages. Aux finances, le guetteur n'a pas le même point de vue : il constate que la réforme de tâches entre les cantons et la Confédération augmente durablement le poids des dépenses. Il entend des revendications de toutes sortes, tant pour augmenter les salaires et les prestations que pour diminuer le poids de la fiscalité. Il voit aussi que le Canton, avec 4 milliards d'emprunts au 31 décembre dernier, reste parmi les plus endettés de Suisse tant en chiffres absolus qu'en francs par habitant. Bref, il proclame qu'il faut maintenir le cap au cas où le vent tournerait.

Et, pour lui, le gros temps paraît s'annoncer tant ici que sur l'économie mondiale. Le chômage cantonal a non seulement cessé de baisser : il croît légèrement depuis quelques mois. Contrairement aux pronostics, le nombre de bénéficiaires du Revenu d'insertion continue d'augmenter. Les soubresauts de la bourse mondiale et les difficultés économiques aux Etats-Unis ne manqueront pas d'avoir des conséquences, peut-être très rapides, pour nous. En effet, l'économie vaudoise se montre depuis quelques années particulièrement dynamique en exportations et elle compte traditionnellement sur le tourisme.

Au tout début des années 1990, j'ai été élu au Grand Conseil vaudois. Je suis arrivé en même temps qu'une crise économique imprévue. Faute d'indicateurs, les autorités politiques d'alors n'avaient pas anticipé. Au contraire, les impôts cantonaux venaient d'être baissés (de 129 à 122 points) et les salaires de la fonction publique venaient d'être augmentés (généralisation du treizième salaire et augmentation linéaire de 3%). Il a fallu quinze ans d'efforts et de rigueur pour que les recettes dépassent à nouveau les dépenses. La dette a failli atteindre neuf milliards de francs.

La leçon doit porter : il n'est pas permis de répéter cette erreur. Le Conseil d'Etat a tiré l'enseignement de ce passé récent. Il me semble en tout cas que le principe de précaution l'habite chaque fois qu'il se penche sur une proposition qui engage l'avenir.

C'est donc un Conseil d'Etat averti qui utilise avec une certaine parcimonie la marge de manœuvre retrouvée. On peut le lui reprocher, le taxer de timoré. La sagesse voudrait que l'on attende quelque peu pour juger...